

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2016/05/04
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet – M. Germain Martin

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>		
5.5 Comité RevitalisAction (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme / C.C.U. de la réunion du 22 mars 2016.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil des « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Régularisation des différentes voies de circulation suite à la réforme cadastrale.
9.2 Autorisation de paiement à Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL pour les descriptions techniques des voies de circulation à régulariser.
9.3 Autorisation de paiement à BFL Canada risques, assurances de la Ville pour l'année 2016.
9.4 Autorisation de paiement à Lemay Côté architecte, honoraires professionnels pour préparation d'un plan concept de la rue Laurier.
9.5 Autorisation de versement de l'aide financière pour la revitalisation de la façade du « VidéoRama ».
9.6 Demande de l'Église évangélique de Disraeli pour tenir la 2^e édition de l'activité Famille en fête.
9.7 Organisation et gouvernance des commissions scolaires.
9.8 Renouvellement du contrat de la coordonnatrice des activités culturelles.

- 9.9 Appui aux producteurs acéricoles du Québec.
- 9.10 Félicitations à Nutech inc. pour leurs 40 années d'activités.
- 9.11 Demande d'aide financière de l'AFEAS Disraeli.
- 9.12 Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille.
- 9.13 Demande à la Commission municipale du Québec pour un accompagnement dans le dossier des équipements municipaux.
- 9.14 Autorisation à la Croix-Rouge canadienne (Québec) pour tenir un barrage routier payant pour leur campagne de financement.
- 9.15 Tarification de l'aréna pour la saison 2016-2017.
- 9.16 Engagement de la Ville de Disraeli afin de procéder à la vidange des services de l'étang numéro 4 et de l'étang numéro 1 de son usine de traitement des eaux usées.
- 9.17 Renouvellement des l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2016-2017.
- 9.18 Acceptation de la programmation des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli proposée par la Corporation des fêtes du 150^e de la Ville de Disraeli.
- 9.19 Demande de droit de passage, Tour cycliste du Lac Aylmer, 27^e édition.
- 9.20 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour honoraire professionnelle, projet Marina.
- 9.21 Octroi du mandat pour l'étude de faisabilité pour le système de réfrigération de l'Aréna '76.
- 9.22 Demande d'aide de la Fondation Jeunesse Secondaire de Disraeli.
- 9.23 Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017.

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 619, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb25 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Pb2 et en réduisant le secteur de zone Pb3.
- 10.2 Adoption du règlement numéro 620, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.
- 10.3 Adoption du règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.
- 10.4 Avis de motion règlement numéro 622, règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Disraeli.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Projet Marina
- 11.3 Ouverture de l'Écocente
- 11.4 Pont ferroviaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance du
6 avril 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le mercredi 6 avril 2016, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04-2016-097 Il est
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04-2016-098 Il est
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2016 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>		

Les rapports sont ou ont été remis aux membres.

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme / C.C.U. de la réunion du 22 mars 2016.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

04-2016-099

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

04-2016-100

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 mars 2016, totalisant 202 221.85 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Régularisation des différentes voies de circulation suite à la réforme cadastrale.

CONSIDÉRANT QUE la procédure de la réforme cadastrale sur le territoire de la Ville de Disraeli a soulevé certaines irrégularités au niveau des différentes voies de circulation appartenant à la ville;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il y a lieu de procéder à la régularisation de celles-ci en vertu de l'article 72 de la loi sur la compétence municipale (L.R.Q.c.c.-6) afin de devenir propriétaire d'une partie des voies impliquées.

04-2016-101

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Et résolu,

QUE le Conseil autorise la régularisation d'une partie des voies suivantes, à savoir :

Rue Saint-Joseph : - Lot 29-55 Partie du Rang 5
- Lot 29-58 Partie du Rang 5
- Lot 29-59 Partie du Rang 5

Rue Marcoux : - Lot 29 A Partie du Rang 5

Rue Gervais : - Lot 30-93 Rang 5
- Lot 30-93 Rang 5
- Lot 30-141 Rang 5
- Lot 30 Partie du Rang 5

Rue Saint-Roch : - Lot 29-58 Partie du Rang 5
À
Lot 29-67 Partie du Rang 5

Rue Saint-Pierre : - Lot 29-58 Partie du Rang 5
- Lot 29-64 Partie du Rang 5
- Lot 29-65 Partie du Rang 5
- Lot 29-72 Partie du Rang 5
- Lot 29-73 Partie du Rang 5
- Lot 29-78 Partie du Rang 5

Rue Sainte-Suzanne : Lot 29-70 Partie du Rang 5
À
Lot 29-76 Partie du Rang 5

Rue Saint-Émile : - Lot 29-77 Partie du Rang 5
- Lot 29-78 Partie du Rang 5

Rue Saint-Paul/Avenue Champlain :
-Lot 5 Partie du village de Disraeli, lot de Parc

Rue Saint-Paul/Avenue Jacques-Cartier :
-Lot 96 Partie du village de Disraeli

Avenue Champlain : - Lot 115 Partie du village de Disraeli

Rue Saint-Antoine : - Lot 29A Partie du Rang 5

Tel que présenté dans les descriptions techniques préparées par l'arpenteur-géomètre M. Tony Fournier en date du 16 mars 2016, dossier numéro 40027, minute 2662.

QUE la procédure légale soit entreprise le plus rapidement possible afin de régulariser l'ensemble des lots ci-haut énumérés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Autorisation de paiement à Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL pour les descriptions techniques des voies de circulation à régulariser.

04-2016-102

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL au montant de 10 922.63\$ taxes incluses pour les travaux des descriptions techniques des voies de circulation à régulariser le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Autorisation de paiement à BFL Canada risques, assurances de la Ville pour l'année 2016.**

04-2016-103

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 55 351.29\$ taxes incluses pour la couverture d'assurances de la Ville de Disraeli pour l'année 2016 (1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation de paiement à Lemay Côté architecte, honoraires professionnels pour préparation d'un plan concept de la rue Laurier.**

04-2016-104

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Lemay Côté architectes au montant 7001.98\$ taxes incluses pour honoraires professionnels pour préparation du plan concept de la rue Laurier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Autorisation de versement de l'aide financière pour la revitalisation de la façade du «VidéoRama».**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Béliveau, propriétaire du commerce situé au 324 rue Laurier (VidéoRama), a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des obligations ont été respectées par le propriétaire dont la réalisation d'une esquisse par Fondation rues principales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et vérification, le Comité RevitalisAction de Disraeli recommande au Conseil d'autoriser le versement de l'aide financière prévue au montant de 10 500\$;

04-2016-105

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement de l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide à la revitalisation au montant de 10 500\$ au propriétaire du commerce VidéoRama pour les travaux d'amélioration de la façade de l'immeuble sis au 324 rue Laurier, Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Demande de l'Église évangélique de Disraeli pour tenir la 2^e édition de l'activité Famille en fête**

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'événement «Famille en fête» désirent réaliser une deuxième édition le 14 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont besoin des autorisations de la ville pour l'utilisation de certaines infrastructures gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE les activités se dérouleront au Parc de la gare, si beau temps et à l'aréna, si pluie;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Parc de la gare est insuffisant au niveau électrique, les organisateurs devront utiliser la génératrice du Service des travaux publics pour la journée du 14 mai.

04-2016-106

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'Église évangélique à tenir une deuxième édition de la Famille en fête au Parc de la gare et en cas de pluie, à l'aréna.

QUE le Conseil autorise également l'utilisation de la génératrice pour la journée du 14 mai 2016.

QUE l'événement sera également publié sur le panneau d'affichage de la ville.

QUE les infrastructures et les équipements sont laissés à titre gratuit pour cette journée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Organisation et gouvernance des commissions scolaires.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire faire siennes des recommandations contenues au rapport de la MRC de la Vallée-de-l'Or de mars 2016, déposé dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

Que la priorité de la région doit être la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier et à contribuer au développement de la région;

Que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent, dans le but de maintenir une gouvernance de proximité;

Que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés;

Que le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissaires scolaires;

Que les changements à la structure actuelle, s'il y en a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locale et régionale;

Que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel;

Que la promotion et le maintien des institutions scolaires soient une priorité pour le gouvernement.

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir leur scrutin sous une formule qui assure à chacune des institutions un espace démocratique qui laisse place aux enjeux qui lui sont propres;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que chaque changement aux procédures électorales scolaires, s'il y en a, ait pour conséquence directe d'accroître l'intérêt des électeurs pour le système scolaire, en évitant les écueils de la complexification du processus, de l'augmentation des coûts et de la lourdeur administrative;

En conséquence, il est,

04-2016-107

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli appuie les démarches de la Commission scolaire des Appalaches visant le maintien du système de démocratie scolaire par l'élection des commissaires au suffrage universel;

QUE la Ville de Disraeli transmette la présente résolution au Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

9.8 Renouvellement du contrat de la coordonnatrice des activités culturelles.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'agente de développement culturel se terminera le 8 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat pour la période du 9 avril 2016 au 31 décembre 2016;

En conséquence, il est,

04-2016-108

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

QUE le Conseil renouvelle le contrat avec la coordonnatrice des activités culturelles, avec les ajustements salariaux et les conditions de travail convenus entre les deux parties.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Appui aux producteurs acéricoles du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé le rapport Gagné intitulé «Pour une industrie acéricole forte et compétitive»;

CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations de ce rapport questionnant la pertinence du maintien du contingentement suscitent à la fois des appréhensions de la part des tenants de la libération de la production et des inquiétudes de la part des producteurs affiliés au sein de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contingentement de la production d'eau d'érable, de concentré d'eau d'érable et de sirop d'érable est un moyen dont se sont dotés les producteurs qui, quoique perfectible, démontre son efficacité par les revenus stables qu'il permet d'obtenir;

En conséquence, il est,

04-2016-109

PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Et résolu,

QUE le ministère de l'Agriculture, la Régie des marchés agricoles, le Conseil de l'industrie de l'érable et les autres partenaires de la filière acéricole doivent, avec l'appui du MAPAQ, unir leurs efforts pour assurer un développement solide et caractéristique du marché international du sirop d'érable du Québec;

QUE les efforts de promotion du Québec doivent mettre l'accent non seulement sur la disponibilité et la sécurité d'approvisionnement du sirop d'érable du Québec mais également sur le caractère distinctif du produit québécois;

QU'une démarche concertée et renforcée soit mise en place pour garantir la qualité et l'authenticité des produits de l'érable, tout en garantissant la disponibilité requise au secteur de la transformation et de l'exportation.

QUE la Fédération des producteurs acéricoles du Québec poursuive ses efforts afin d'assurer une gestion plus dynamique de la réserve stratégique du sirop d'érable, en mettant notamment l'accent sur la qualité du produit et sur l'adaptation de ses méthodes de vente aux attentes et aux besoins des acheteurs.

QUE le MAPAQ et la Financière agricole du Québec soutiennent la Fédération des producteurs acéricoles dans ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre un programme de financement de la réserve stratégique de sirop d'érable;

QUE la Fédération des producteurs acéricoles du Québec assure la représentation des producteurs agricoles du Québec en demeurant le mécanisme central de la mise en marché du sirop d'érable;

QUE la Fédération procède à un examen approfondi de ses méthodes d'intervention auprès de ses producteurs afin de privilégier une approche de conciliation, de collaboration et non de confrontation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Félicitations à Nutech inc. pour leurs 40 années d'activités.

CONSIDÉRANT QUE Nutech inc. est une entreprise qui a vu le jour en 1976, fondée par monsieur Pierre Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE Nutech inc. fêtera ses 40 années d'existence en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est un joueur majeur dans la communauté disraeloise pour plus de 110 personnes ainsi que pour le développement de la Ville de Disraeli;

04-2016-110

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil tient à féliciter Nutech inc. pour ses 40 années d'existence, ainsi qu'aux dirigeants et à tous ses employés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Demande d'aide financière de l'AFEAS Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS (Association féminine d'éducation et action sociale) de Disraeli a fait une demande d'aide financière pour leur projet «Concours super maman ou super mamie»;

04-2016-111

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil informe les responsables de l'AFEAS que la Ville ne participera pas au financement de leur projet «Concours super mamie».

Que le Conseil leur souhaite tout le succès escompté pour leur projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille.

04-2016-112

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille au montant de 85.08\$ pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Demande à la Commission municipale du Québec pour un accompagnement dans le dossier des équipements municipaux.

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la Ville de Disraeli désirent regarder les possibilités d'avoir une participation des villes du secteur sud de la MRC des Appalaches pour l'utilisation des équipements, services et activités de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la Ville sont très ouverts à amorcer les discussions avec les municipalités voisines dans le but d'établir un partenariat gagnant/gagnant dans l'accès municipal pour tous les équipements, Services et activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Disraeli aimeraient pouvoir compter sur l'expertise d'un représentant de la Commission municipale du Québec dans ce domaine afin d'accompagner et guider tous les dirigeants des municipalités impliquées dans le développement de ce dossier.

04-2016-113

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli demande à la Commission municipale du Québec d'obtenir son expertise afin d'accompagner et guider tous les dirigeants municipaux impliqués dans le dossier des équipements, services et activités à caractère supralocal pour le secteur sud de la MRC des Appalaches dont la Ville de Disraeli représente la ville centre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Autorisation à la Croix-Rouge canadienne (Québec) pour tenir un barrage routier payant pour leur campagne de financement.**

04-2016-114

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Croix-Rouge canadienne (Québec) à procéder à un barrage routier payant afin de pouvoir faire une collecte de fonds sur le territoire de la municipalité lors de la campagne de financement qui aura lieu le 2 septembre 2016 de 13 h à 19 h.

QUE deux endroits ont été ciblés soit, l'intersection des rues Saint-Joseph et Champoux et à l'intersection de la rue Saint-Joseph et de l'avenue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Tarifcation de l'aréna pour la saison 2016-2017.**

04-2016-115

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil impose la tarifcation suivante pour l'utilisation de l'aréna pour la session 2016-2017 :

Tournoi adulte : 85\$/heure

Tournoi de l'EPD : 45\$/heure

Tarif de jour (8h à 16h) : 85\$/heure – 127,54\$/90 minutes
8\$/joueur de 55 ans et +

Tarif de soir et fin de semaine :

150\$/heure – 225\$/90 minutes – 250\$/2 heures

Programme double : 150\$/1^{re} heure et 100\$/h pour 2^e et 3^e heure = 350\$

Programme simple : 210\$/90 minutes

Tarif AHM : 75\$/heure

*Le programme simple qui réserve à l'année bénéficie d'un tarif particulier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Engagement de la Ville de Disraeli afin de procéder à la vidange des services de l'étang numéro 4 et de l'étang numéro 1 de son usine de traitement des eaux usées.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à la vidange de l'étang numéro 4 et de l'étang numéro 1 à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement domiciliaire Terrasse du Cap pour obtenir le certificat d'autorisation, la Ville doit s'engager à réaliser les travaux de vidange;

04-2016-116

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil confirme son engagement à réaliser au plus tard à l'automne 2016 la vidange de l'étang numéro 4 et l'étang numéro 1 de son usine de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 **Renouvellement de l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2016-2017.**

04-2016-117

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil renouvelle son adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) au montant de 50\$ pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Acceptation de la programmation des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli proposée par la Corporation des fêtes du 150^e de la Ville de Disraeli.**

04-2016-118

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

QUE le Conseil accepte la programmation officielle, mais non finale des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli proposée par la Corporation des fêtes du 150^e de la Ville de Disraeli pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 Demande de droit de passage, Tour cycliste du Lac Aylmer, 27^e édition.

CONSIDÉRANT QUE la 27^e édition du Tour cycliste du Lac Aylmer se déroulera le 6 août 2016 entre 9h et 15h;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont besoin d'une autorisation de la Ville afin de circuler sur la route de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli collaborera avec les organisateurs en ce qui a trait à la sécurité de l'événement sur son territoire;

En conséquence, il est,

04-2016-119

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Et résolu,

QUE le Conseil informe les organisateurs du Tour cycliste du Lac Aylmer qu'ils ont l'autorisation de circuler sur les routes de son territoire le 6 août 2016 pour la tenue de la 27^e édition du Tour cycliste du Lac Aylmer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour honoraire professionnelle, projet Marina.

Il est,

04-2016-120

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 14 256.90\$ taxes incluses pour honoraires professionnels, projet Marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 Octroi du mandat pour l'étude de faisabilité pour le système de réfrigération de l'Aréna '76

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour une étude de faisabilité sur le système de réfrigération de l'Aréna '76;

CONSIDÉRANT QUE quatre firmes ont été approchées pour nous remettre leur offre pour réaliser cette étude, à savoir :

- Cima+ : 21 000\$ + taxes
- WSP : 20 500\$ + taxes
- Thermeca : 14 900\$ + taxes
- Stantec : 14 890\$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est basée sur la qualité de l'offre, l'expérience ainsi que les références des travaux déjà réalisés pour l'ensemble de ces firmes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas tenue d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conformes tel qu'il apparaît à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et l'étude réalisée par le coordonnateur des loisirs de même que la recommandation de celui-ci;

04-2016-121

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
 Et résolu,

QUE le Conseil octroie le mandat de l'étude de faisabilité sur le système de réfrigération de l'Aréna '76 à Thermeca au montant de 14 900\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.22 Demande d'aide de la Fondation Jeunesse Secondaire de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Jeunesse Secondaire de Disraeli a fait une demande d'aide pour leur campagne de financement;

04-2016-122

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
 Et résolu,

QUE le Conseil de Disraeli informe la Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli que la Ville ne participera pas au financement de leur campagne de levée de fonds.

QUE le Conseil souhaite tout le succès escompté à la Fondation pour cette campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.23 Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête»;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

04-2016-123

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli invite les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com.

QUE la Ville de Disraeli encourage les initiatives et activités organisées sur son territoire.

QUE la Ville de Disraeli proclame le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Adoption du règlement numéro 619, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb25 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Pb2 et en réduisant le secteur de zone Pb3.

04-2016-124

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 619, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de remplacer le secteur de zone Rr2 par le secteur de zone Rb25 et permettre l'agrandissement de la zone Ra5 et la réduction de la zone Ca1 ainsi que l'agrandissement du secteur de zone Ra10 en supprimant le secteur de zone Pb2 et en réduisant le secteur de zone Pb3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 Adoption du règlement numéro 620, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

04-2016-125

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 620, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 454 afin de permettre la subdivision des lots dérogatoires et de modifier les normes concernant l'obligation de céder du terrain aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 10.3 Adoption du règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulettes et les abris de toile temporaires.

04-2016-126

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulettes et les abris de toile temporaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 10.4 Avis de motion règlement numéro 622, règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Disraeli.

04-2016-127

M. Charles Audet, conseiller à la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations présentes sur le territoire de la ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.-AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Projet Marina
- 11.3 Ouverture de l'Écocentre
- 11.4 Pont ferroviaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13 &14.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

04-2016-128

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé tout un chacun des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. /Sec.-trés.
